ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N º 493

présenté par Mme Avia, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 19

Rédiger ainsi le début de la dernière phrase de l'alinéa 7 :

« Pendant toute la durée de l'inscription sur la liste mentionnée au présent alinéa, les annonceurs... (le reste sans changement) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise le dispositif introduit par le Sénat tendant à assurer un suivi des relations commerciales entre annonceurs et sites faisant l'objet d'un blocage.